

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus :

15

Séance ordinaire du 12 avril 2021

à 18h00

Conseillers en fonction :

15

Sous la Présidence de M Bruno EYDER, Maire

**Conseillers présents et
représentés :**

15

Membres présents : MM ANDRIC Nicolas, BAAS René,
BLANCHE Éric, FOESSER Christian, MEYFROIDT Olivier,
RAULIN Bernard, WETLEY Jean-Philippe. MMES FEIBEL
Anne, HOMMEL Laurence, KOPP Catherine, MAETZ Mélanie,
SEYFRITZ Anne-Marie, WEBER Véronique.

Absents excusés: Mme LACOUTURE Agathe (procuration à
FOESSER Christian).

Secrétaire de Séance : SEYFRITZ Anne-Marie

Date de convocation : 8 avril 2021

09/21 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 15 MARS 2021

Le Conseil Municipal,
Par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (C Kopp)

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 15 mars 2021.

10/21 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2020 qui se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de l'exercice	964 407,32 €
Recettes de l'exercice	1 107 274,23 €
Excédent de l'exercice	142 866,91 €
Excédent antérieur reporté	20 326,83 €
Excédent de clôture	163 193,74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses de l'exercice	95 303,51 €
Recettes de l'exercice	247 758,05 €
Excédent de l'exercice	152 454,54 €
Excédent antérieur reporté	14 915,02 €
Excédent de clôture	167 369,56 €

SOIT UN EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE DE 330 563,30 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Madame Anne-Marie SEYFRITZ, Adjointe au Maire, propose

l'adoption du compte administratif 2020 tel qu'il a été présenté.
Après avoir examiné les comptes de la Commune,

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

APPROUVE le compte administratif 2020.

11/20 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

**Le Conseil Municipal,
après délibération,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

APPROUVE le compte de gestion 2020 de Monsieur le Receveur-Percepteur de Molsheim.

Identique au compte administratif 2020, il présente :

Un excédent de fonctionnement de	163 193,74 €
Un excédent d'investissement de	167 369,56 €
Soit un excédent global de clôture de	330 563,30 €

12/21 BUDGET COMMUNAL 2021 : affectation du résultat 2020

**Le Conseil Municipal,
après délibération,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 d'un montant de **163 193,74 €** comme suit :

- en recettes d'investissement, compte 1068, du budget primitif 2021 pour un montant de 100 000.00 €.
- le solde, soit **63193,74 €**, en recettes de fonctionnement du budget primitif 2021, compte 002.

13/21 : FIXATION DES TAUX DES TAXES COMMUNALES POUR L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal,

- Vu** le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
- Vu** l'état 1259 COM portant notification des bases nettes d'impositions des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'année 2020 ;
- Vu** les taux fixés par délibération n°25/20 en date du 15 juin 2020, pour mémoire :
- o Taxe d'habitation 17,16 %
 - o Taxe foncière bâti 9,02 %
 - o Taxe foncière non bâti 38,88 %
 - o Contribution Foncière des Entreprises (CFE) 19,40 %

Considérant qu'à compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Considérant par conséquent que le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 22,19 % (soit le taux communal de 2020 : 9,02% + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Considérant les importants investissements que projette de réaliser la Commune d'Altorf dans les prochaines années, et eu égard à l'importance de la dette communale ,

Entendu les explications données par Monsieur Bernard RAULIN, Adjoint au Maire,

Après délibération,

Par 9 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (N Andric, C Kopp, V Weber) et 3 voix CONTRE (R BAAS, Ch FOESSER, A LACOUTURE)

- **PREND ACTE** du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 13,17%),
- **DECIDE d'augmenter les taux d'imposition par rapport à ceux de l'année 2020 et de les fixer ainsi qu'il suit :**

Taxe foncière bâti	24,41 %
Taxe foncière non bâti	42,77 %
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	19,79 %
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

14/21 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de budget primitif 2021.

1) Section de Fonctionnement :

Le Conseil Municipal

EXAMINE et VOTE le projet de la **section de fonctionnement** du budget primitif 2021, comme suit :

DEPENSES				RECETTES			
Chap	Libellé	Proposition	Vote	Chap	Libellé	Proposition	Vote
011	Charges à caractère général	335 400,00 €	A l'unanimité des membres présents et représentés	70	Produits des services	27 000,00 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
012	Charges de personnel	339 200,00 €		73	Impôts et taxes	774 453,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	183 030,00 €	Par 12 voix POUR, 3 voix CONTRE (R Baas, Ch	74	Dotations et participations	273 746,00 €	FOESSER) et 1 ABSTENTION (A Lacouture)

			Foesser, A Lacouture)				
66	Charges financières	33 000,00 €	A l'unanimité des membres présents et représentés	75	Autres produits de gestion courant	16 000,00 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
67	Charges exceptionnelles	500,00 €		013	Atténuation de charges	2 000,00 €	
023	Virement section investissement	72 087,74 €		77	Produits exceptionnels	10 600,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	1 025,00 €		002	Excédent fonctionnement reporté	63 193,74 €	
014	Atténuation de produits	162 750,00 €					
022	Dépenses imprévues	40 000,00 €					
TOTAL		1 166 992,74 €			TOTAL		1 166 992,74 €

2) Section d'investissement :

Le Conseil Municipal

EXAMINE et VOTE, le projet de la **section d'investissement** du budget primitif 2021, comme suit :

Op	Libellé	Proposition	Vote	Op	Libellé	Proposition	Vote
14	Acquisition matériel	58 310,00 €	Par 12 voix POUR, 3 voix CONTRE (R Baas, Ch Foesser, A Lacouture)				A l'unanimité des membres présents et représentés
214	Patrimoine	22 500,00 €	Par 11 voix POUR, 4 voix CONTRE (R Baas, Ch Foesser, C Kopp, A Lacouture)				
215	Divers bâtiments	106 300,00 €	Par 14 voix POUR, 1 voix CONTRE (C Kopp)	215	Divers bâtiments	30 840,00 €	
220	Groupe scolaire et périscolaire	16 800,00 €	A l'unanimité des membres présents et représentés	220	Groupe scolaire et périscolaire	10 000,00 €	
300	Travaux voirie	24 000,00 €	Par 11 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Ch Foesser, C Kopp, A Lacouture) et 1 voix CONTRE (R Baas)				
360	Travaux éclairage	271 550,00 €	A l'unanimité des membres présents et représentés	360	Travaux éclairage	177 388,00 €	
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	71 750,00 €		001	Excédent investissement reporté	167 369,56 €	
Chap 204	Subv d'équipements	2 500,00 €		Chap 10	Dotations fonds réserves	154 250,00 €	
Chap 020	Dépenses imprévues	40 000,30 €		Chap 021	Virement section fonction	72 087,74 €	

			Chap 165	Dépôt caution	750,00 €
			Chap 040	Opération d'ordre	1 025,00 €
	TOTAL	613 710,30 €		TOTAL	613 710,30 €

15/21 STRUCTURE POMME DE PIC : fixation des tarifs d'inscription pour l'exercice 2021/2022

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 25/16 prise en date du 18 avril 2016 portant renouvellement d'une convention de Délégation de Service Public avec l'OPAL dans le cadre de l'exploitation et de la gestion de la structure périscolaire d'Altorf et autorisant le Maire à signer tout document à intervenir dans la procédure durant les 6 années de délégation

Considérant que toute modification tarifaire doit faire l'objet, selon l'article 9 du cahier des charges, de l'accord conforme et préalable de la Commune d'Altorf

Sur proposition de Madame Anne-Marie SEYFRITZ,

Après délibération,

Par 11 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (A Feibel, C Kopp, V Weber) et 1 voix CONTRE (N Andric)

DECIDE d'appliquer une augmentation progressive s'échelonnant de 2 % à 5%, selon la tranche du quotient familial, aux différents tarifs actuels d'inscription à la structure d'accueil « Pomme de Pic » à compter de la rentrée 2021.

16/21 JARDINS FAMILIAUX : convention d'occupation et tarif

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers qu'à la suite de plusieurs sollicitations d'administrés la Commune d'Altorf souhaite créer des jardins familiaux. Il explique que les élus, en association avec le personnel des services techniques, ont travaillé sur la possibilité d'offrir aux citoyens qui ne possèdent pas de jardin, de cultiver une parcelle de terrain à des fins personnelles. 10 carrés de jardins d'une superficie unitaire d'environ 50 m² peuvent ainsi être créés.

Le Conseil Municipal

Entendu les explications données par Monsieur Olivier MEYFROIDT, adjoint au Maire en charge du dossier,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE la création de 10 jardins familiaux sur la Commune d'Altorf

Après délibération,
Par 9 voix POUR, 1 ABSTENTION (A Feibel) et 5 voix CONTRE (N Andric, C Kopp, M Maetz, V Weber, JP Wetley)

FIXE le montant de la cotisation annuelle à 10 € par jardinier,
APPROUVE les termes de la convention tels qu'annexé à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à les signer de façon individuelle avec les jardiniers
DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces administratives et comptables y afférentes.

17/21 DIVERS

Monsieur le Maire informe les Conseillers que de nouvelles infiltrations ont été constatées à l'école. Les éléments ont été transmis à l'avocat de la Commune pour être versés au dossier, toujours en instruction auprès de la Cour d'Appel de Nancy.

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers que la valeur vénale du bâtiment qui a abrité l'agence bancaire du Crédit Mutuel est estimé à 140 000 € HT par les services fiscaux. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de ne pas acheter ce bien.

Monsieur René BAAS apporte les informations suivantes :

- Il conviendrait de changer 3 potelets (2 près de l'Eglise et 1 à hauteur du 5 route de Strasbourg)
- Le retrait du recours qu'il avait déposé par devant le Tribunal Administratif de Strasbourg a fait suite à un acte de désistement. Le Tribunal Administratif dans son ordonnance du 9 mars 2021 a donné acte de son désistement de la requête et a prononcé le rejet des conclusions de la commune d'Altorf présentées sur le fondement des dispositions de l'article L. 761-1 du Code de la Justice.

Monsieur René BAAS sollicite la Municipalité quant à la date d'exécution de travaux de minéralisation qui avaient été prévus à hauteur des ilots du parking de la MTL.

Nom - Prénom	Signature	Nom -Prénom	Signature
EYDER Bruno		KOPP Catherine	
ANDRIC Nicolas		LACOUTURE Agathe	
BAAS René		MAETZ Mélanie	
BLANCHE Eric		MEYFROIDT Olivier	
FEIBEL Anne		RAULIN Bernard	
FOESSER Christian		SEYFRITZ Anne-Marie	
HOMMEL Laurence		WEBER Véronique	
		WETLEY Jean-Philippe	